

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service Technique des Remontées Mécaniques  
et des Transports Guidés

Saint Martin d'Hères, le 04 juillet 2008



**ATTESTATION DE CONFORMITE**  
**AU GUIDE TECHNIQUE RELATIF AUX NOUVELLES DISPOSITIONS**  
**CONCERNANT LE FREINAGE DES CYCLO-DRAISINES**  
**N° 2008 / KIT - 001**

Au vu du procès verbal des vérifications et essais effectués le 29 mai 2008, établi par M. Nabil HRAICHI, chargé d'affaires de la division métros et chemins de fer locaux du STRMTG, et en présence de Christophe FAIVRE chargé d'affaires du BIRMTG Massif Central,

Le directeur du STRMTG atteste que le produit visé ci-dessous est conforme aux dispositions du guide technique relatif aux nouvelles dispositions concernant le freinage des cyclo-draisines dans sa version 1 du 29 avril 2008.

Produit :	Kit Freinage Valdenaire
Constructeur :	VALDENAIRE SA BP103, 88204 ST ETIENNE LES REMIREMONT

Compte tenu des performances de freinage mesurées lors desdits essais, le présent matériel monté sur une cyclo-draisine Valdenaire répond bien aux nouvelles dispositions concernant le freinage des cyclo-draisines.

Toute modification du produit par le constructeur doit être signalée au STRMTG qui, le cas échéant, pourra réviser la présente attestation.

Toute utilisation dans des conditions d'exploitation non conformes aux dispositions du référentiel ou toute modification dudit matériel à l'initiative de l'exploitant du réseau (hors réseau ferré national), engage la responsabilité de ce dernier.

Toute vente ou cession du produit ci-dessous référencé devra être accompagnée de la délivrance d'une copie de la présente attestation.

*signé*

Pour le directeur du STRMTG,  
Jérôme CHARLES,  
responsable de la division métros  
et chemins de fer locaux